



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 Mars les membres du Conseil Municipal de la Commune de CARLENCAS ET LEVAS se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la salle de la Mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 13 mars 2021, conformément à l'Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme TOLUAFE Sylvie, Mme RADURIAU Linda, Mme ARNAUD Émilie, Mr POUJOL Cédric, Mr GIMENO Michel, Mr ALZIEU Marc, Mr BOUCHET Joël.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric.

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

Mr MITTENAERE Johnny.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal. Mme Émilie ARNAUD est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2021

Le compte rendu du 1^{er} mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme le Maire fait procéder à la signature du compte-rendu.

2. TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux des Taxes Locales relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNPB). Elle expose que la Loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Ainsi, la suppression de la Taxe d'Habitation est compensée par le transfert aux Communes de la part Départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Le nouveau taux de référence de la TFPB est égal à la somme du Taux Communal 2020 (11,34%) et du Taux Départemental de la TFPB 2020 (21,45%). Ce qui fait un taux de 32,79 %. Madame le Maire fait savoir que les taux des impôts locaux devraient être augmentés progressivement, chaque année. Pour 2021, elle propose au Conseil Municipal de reconduire les Taux de l'année 2020, soit :

Taxe foncière (bâti)	32,79 % [Taux Communal (11,34%) + Taux Départemental (21,45%)]
Taxe foncière (non bâti)	56,24 %

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de la proposition de Mme le Maire, lui demande d'appliquer ces différents Taux pour la préparation du Budget Primitif 2021 et l'invite à signer l'Imprimé 1259 COM.

3. VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

BUDGET COMMUNAL - M 14 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	140.770,06 €
Recettes	163.686,44 €

<i>Excédent antérieur reporté Ex. 2019</i>	142.137,83 €
Excédent d'exploitation de clôture 2020	165.054,21 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	19.234,75 €
Recettes	3.700 €

<i>Déficit antérieur reporté Ex. 2019</i>	-8.345,96 €
Déficit d'investissement de clôture 2020	-23880,71 €

Considérant que les écritures du Compte Administratif du Budget Communal de l'Exercice 2019 sont conformes aux écritures du Compte de Gestion 2019, établi par Madame la Trésorière de Lamalou les Bains,
À l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif du Budget Communal de l'Exercice 2020 est approuvé.

4. VOTES DES COMPTES DE GESTIONS 2020

BUDGET COMMUNAL - M 14 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	19.234,75 €
Recettes	3.700,00 €

<i>Déficit antérieur reporté Ex. 2019</i>	-8345,96 €
Déficit d'investissement de clôture 2020	-8.345,96 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	140.770,06 €
Recettes	163.686,44 €

<i>Excédent antérieur reporté Ex. 2019</i>	142.137,83 €
Excédent d'exploitation de clôture 2020	165.054,21 €

Considérant que le Compte de Gestion 2020 du Budget Communal, établi par Madame la Trésorière de Lamalou les Bains est en concordance avec le Compte Administratif 2020 du Budget Communal,
À l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2020 du Budget Communal est approuvé.

BUDGET EAU /ASSAINISSEMENT - M 49 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	27.648,51 €
Recettes	25.123,81 €
<i>Excédent antérieur reporté Ex. 2019</i>	<i>73.576,23 €</i>
Excédent d'investissement de clôture 2020	71.051,53 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	44.962,82 €
Recettes	57.063,03 €
<i>Excédent antérieur reporté Ex. 2019</i>	<i>105.211,79 €</i>
Excédent d'exploitation de clôture 2020	117.312,00 €

Considérant que le Compte de Gestion 2020 du Budget Eau/Assainissement, établi par Madame la Trésorière de Lamalou-les-Bains est en concordance avec le Compte Administratif 2020 du Budget Eau/Assainissement,
À l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2020 du Budget Eau/Assainissement est approuvé.

5. RESTES À RÉALISER - AFFECTATIONS

Budget communal

La Section de Fonctionnement du Compte Administratif de l'Exercice 2020 du Budget Communal, a été arrêtée avec un excédent de : 165.054,21 €uros. Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de Fonctionnement, comme suit : 23.880,71 €, au Compte 1068 pour couvrir le besoin d'investissement de clôture. 141.173,50 €uros au Compte 002.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'affecter 23 880,71 euros au Compte 1068 et 141 173,50 €uros au Compte 002.

Budget Eau/Assainissement

La Section de Fonctionnement du Compte Administratif de l'Exercice 2020 du Budget Eau/Assainissement, a été arrêtée avec un excédent de : 117.312,00 €. Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de Fonctionnement, soit la somme de 117.312,00 €, au Compte 002 du Budget Eau/Assainissement. À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de Fonctionnement dégagé au Compte Administratif 2020 du Budget Eau/Assainissement, soit la somme de 117.312,00 €, au Compte 002.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'affecter 117.312,00 euros au Compte 002.

6. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	300.220 €
Recettes	162.400 €
<i>Excédent antérieur reporté Ex. 2020</i>	<i>142.137,83 €</i>

BUDGET COMMUNAL - M 14 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	67.604,04 €
Déficit antérieur reporté Ex. 2020	-8.345,96 €
Recettes	59.100,00 €

Sont comprises les charges à caractère général (personnel, frais de fonctionnement divers...). Ainsi que les travaux: réfection de la rue de la Bergerie à La Frégère, aménagement de places de stationnement et d'un terrain de loisirs, construction de WC publics...

Le Conseil Municipal, Ayant pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'Exercice 2021, Et Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE, le Budget Primitif 2021 du Budget Communal (Comptabilité M14).

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - M 49 :

INVESTISSEMENT

Dépenses	136.175,34 €
Recettes	65.123,81 €
Excédent antérieur reporté Ex. 2020	71.051,53 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	149.358,81 €
Recettes	32.046,81 €
Excédent antérieur reporté Ex. 2020	117.312,00 €

Le Conseil Municipal, Ayant pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'Exercice 2021, Et Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE, le Budget Primitif 2021 du Budget Eau/Assainissement (Comptabilité M49).

7. GROUPEMENT DE COMMANDES TÉLÉPHONIE & INTERNET AVEC GRAND ORB

Afin de poursuivre la mutualisation des moyens, la CDC Grand Orb propose la création d'un groupement sur la téléphonie et internet. À ce jour, 14 communes sont volontaires. La commune n'étant liée par aucun contrat contraignant auprès d'un opérateur, elle peut si elle le désire, rejoindre le groupement. L'adhésion s'étend sur 4 ans pour un montant de 54 euros. L'opérateur retenu par la CDC Grand Orb est Orange. Mme le Maire souligne qu'au regard des montants relativement importants des notes de téléphone et d'internet en 2019 et 2020 pour la commune, il serait intéressant de s'associer à cette démarche. L'arrivée prévue de la fibre sur la commune, rendrait cette adhésion encore plus avantageuse.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le principe de l'adhésion au groupement et autorise Mme le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

8. CONTRATS ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU CDG34

Depuis 2018, le CDG34 gère la mission de la paie pour la commune et établit les bulletins de salaire des employés municipaux (délibération du 1^{er} mars 2018). L'organisme propose à la commune une assurance prenant en charge le

reste du salaire en cas de maladie ordinaire ou d'accident imputable au service. Mme le Maire rappelle l'intérêt d'un tel contrat pour la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de l'établissement d'un contrat d'assurance proposé par le CDG34 et autorise Mme le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

9. SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE (PayFip) AVEC LA DGFIP

La Trésorerie met en place un système gratuit de paiement par carte bancaire. La commune n'ayant pas de régie et émettant moins de 100 titres par an, elle n'a donc pas l'utilité de ce service.

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à cette proposition.

10. NOMINATION DU CORRESPONDANT TEMPÊTE ENEDIS

En cas d'intempéries, un élu du conseil municipal doit être à même de pouvoir guider les équipes de secours sur les lieux.

Le conseil municipal vote à l'unanimité moins une voix en faveur de Mr Marc ALZIEU, 2^{ème} adjoint comme correspondant tempête ENEDIS.

11. LOGEMENTS COMMUNAUX

Maison Roumiguier. Mr Cédric POUJOL, 1^{er} adjoint fait part des avancées des travaux. Les équipes se relaient et la réfection du toit est prévue pour mai. L'objectif étant de mettre en location au plus tôt afin de générer des fonds pour le budget de la commune.

Logement communal – 9, rue des Tisserands. Mme le Maire souligne les problèmes rencontrés dans le recouvrement des loyers impayés depuis de nombreuses années et l'impossibilité de parvenir à un accord à l'amiable en dépit de la mise en place d'un échelonnement des paiements.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le non-renouvellement du bail du logement communal du 9, rue des Tisserands et autorise Mme le Maire à ester en justice, à prendre toutes dispositions, et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

12. PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire annonce que dans la mesure où l'agent communal Mr Sébastien GENIN est absent depuis le mois de septembre 2020, une demande de contrat PEC (*Parcours Emploi Compétence*) a été déposée auprès de Pôle Emploi pour un poste d'agent technique. Un autre contrat PEC a été demandé pour un emploi administratif afin d'aider la secrétaire dans les tâches de dématérialisation des actes et délibérations. Ces contrats sont pris en charge à 80% par l'État et la commune est éligible au dispositif. En conséquence de quoi, la commune a engagé le 12 avril 2021 Mr Bastien HERNANDEZ, agent technique (28 heures/semaine) qui est placé sous la tutelle de Mr Cédric POUJOL et Mr Marc ALZIEU (1^{er} et 2^{ème} adjoints). Ses premières tâches seront le rangement du local technique et la reprise des travaux de voiries et de nettoyage de la commune. Un assistant administratif, Mr Romain DAUDE (20 heures/semaine) assure des tâches de renfort et de soutien pour le Secrétariat de la mairie. Il est placé sous la tutelle de Mme Émilie ARNAUD (conseillère municipale).

Mme le Maire fait part du suivi du dossier de l'agent technique Mr Sébastien GENIN qui n'a pas repris son poste le 1^{er} avril 2021 (date de fin de son arrêt maladie) et ne donne depuis aucune nouvelle. Le courrier recommandé envoyé par la mairie est resté sans réponse. En lien avec le CGD34 qui suit le dossier, un courrier de mise en demeure a été envoyé à Mr Sébastien GENIN lui demandant de reprendre son poste avant le 7 mai 2021.

13. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal répond aux questions qui ont été posées par le public et par les courriers adressés à la mairie.

Restauration du Belvédère. La mairie a reçu un devis pour les travaux de restauration des plaques du belvédère (294 euros pour deux plaques). Le projet est suivi par Mr Bernard HALLEUX. Mr Marc ALZIEU, 2^{ème} adjoint rappelle que les plaques avaient été installées par les Écologistes de l'Euzière et qu'il faudrait se rapprocher d'eux également.

Visite des élus de la CDC Grand Orb. Le lundi 12 avril 2021, Pierre MATHIEU, Président de la Communauté de communes (1^{er} adjoint au maire de la Commune de Bédarieux), Jean-Luc PHALIP, 1^{er} vice-président délégué aux Relations publiques et institutionnelles, à la solidarité et à la santé (Maire de la commune de St Gervais sur Mare), Fabien Soulage, 9^{ème} vice-président délégué à la Mutualisation et aux fonds de concours (Maire de la commune de Ceilhes et Rocozels) et Katia Faure, directrice Générale des Services du Grand Orb, sont venus à la rencontre des élus de la commune. Ils ont pu échanger de façon informelle avec Mme le Maire, Sylvie TOLUAFE, Cédric Poujol (1^{er} adjoint), Marc ALZIEU (2^{ème} adjoint), Linda RADURIAU (3^{ème} adjoint), Émilie ARNAUD et Joël BOUCHET conseillers municipaux. Ont été évoqués les travaux d'aménagement réalisés dans le village (parking), la sécurité avec les arrêtés pris récemment concernant la divagation de chiens et les incivilités (détritus, dépôts sauvages et une demande de rondes gendarmerie plus fréquentes...). Il est précisé que la carte d'accès intercommunale permet l'accès à toutes les déchèteries du territoire de la CDC Grand Orb. La Communauté de communes a réaffirmé sa volonté d'accompagner les communes notamment par « les fonctions supports » qui permettent de déléguer des agents ou d'aider les services des mairies dans le cadre de demandes motivés et précises. L'échange s'est terminé par les questions patrimoniales et touristiques, enjeux forts du territoire du Grand Orb.

Question. Mr Jean RIEUX propose la création d'une plaquette touristique et patrimoniale téléchargeable sur le site de la mairie. Mme le Maire répond que c'est une très bonne idée qui doit s'inscrire dans la démarche portée par la CDC Grand Orb sur le développement touristique. Mme Anne FERRIOT parle des visites organisées par Mr Bernard HALLEUX qui sont un lien entre la vallée du Salagou et la vallée de l'Orb.

Réponse. *Mme le Maire rappelle qu'un espace tourisme et patrimoine sera aménagé dans la salle de réunion de la nouvelle mairie. Pour faire face à la demande, une réflexion aura lieu sur l'aménagement de 2 ou 3 places d'accueil de camping-cars sur le site du forage de Cabanis.*

Éclairage public.

Question. Mme Anne FERRIOT demande s'il est possible de baisser l'intensité lumineuse de l'éclairage public, voire de le couper une partie de la nuit à l'exemple du village de Salasc afin de faire des économies.

Réponse. *Mme le Maire répond qu'il est impossible de plonger le village dans l'obscurité pour des raisons de sécurité. Le 1^{er} adjoint, Mr Cédric POUJOL indique que grâce à l'utilisation des LED, il est possible de baisser un peu l'intensité et surtout de réaliser des économies importantes. L'installation d'un régulateur sur chaque lampadaire serait trop chère mais celle d'un régulateur général de 23h à 5h du matin est tout à fait envisageable.*

Plaques de rue.

Question. Mr Christophe DUCHAUSSOIS fait remarquer que la rue des Tisserands n'a qu'une seule plaque à l'extrémité de la rue côté place Saint-Martin et demande à ce qu'une seconde soit posée côté place Cabanis.

Réponse. *Mr Marc ALZIEU, 2^{ème} adjoint va regarder aux services techniques si des plaques non posées ne s'y trouveraient pas.*

Conteneurs poubelles.

Question. Certains riverains se plaignent de la saleté dans l'enclos des conteneurs place des anciennes écoles.

Réponse. Mme le Maire évoque la possibilité d'installer de grands conteneurs poubelles en lieu et place des anciens, qui sont individuels. Ces derniers sont plus nombreux mais ont l'avantage de responsabiliser les propriétaires par rapport à des conteneurs collectifs. Mr Marc ALZIEU cite l'enclos des castagnes avec une palissade et une barrière qui permettent d'éviter l'intrusion des chiens et gardent les lieux propres. Mme le Maire termine sur ce point avec l'aménagement d'un espace pour les conteneurs poubelles sur le parking en face de la nouvelle mairie pour solutionner les problèmes récurrents des riverains de la place Saint-Martin.

Incivilités.

Question. M. Michel GIMENO, conseiller municipal signale que des groupes de cyclistes profitent du point d'eau de la place Saint-Martin et urinent au même endroit. La situation s'aggrave et elle est inacceptable.

Réponse. La mairie vient de prendre un arrêté à ce propos. Plusieurs pistes sont envisagées pour dissuader ce genre de comportement : pose d'un panneau, installation d'une caméra de chasse qui prend les photos... Le conseil municipal convient d'adresser au plus tôt un courrier aux principaux clubs cyclistes locaux (Bédarieux et Clermont-l'Hérault). Pour ce problème d'incivilité manifeste et récurrent. Mme le Maire a demandé le passage plus fréquent de la gendarmerie sur la commune afin de faire respecter et exécuter les arrêtés. Avec la CDC Grand Orb une réflexion sur la mise en place d'une police pluri-communale est à l'étude.

Site internet de la commune.

Question. Mme Michèle MAGNIN et Mr Jean RIEUX rappellent l'importance du site internet, qu'il faudrait alimenter plus régulièrement et communiquer dessus par le biais d'une lettre d'information électronique tous les deux mois pour indiquer tous les nouveaux articles.

Réponse. Mme le Maire assure que les comptes-rendus des premiers conseils de la nouvelle mandature seront intégrés sous peu et la liste des commissions sera actualisée. Mme le Maire reconnaît qu'il faut communiquer davantage sur le site et peut-être mettre un bandeau sur les panneaux d'affichage de la commune mentionnant l'adresse du site.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h14.

Le Maire,
Sylvie TOLUAFE

